

Volontaires internationaux de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC)

Guide d'accompagnement

Pour les établissements publics d'enseignement agricole en France

Depuis le 1er juin 2015, le Service Civique est devenu universel : tout jeune de moins de 26 ans peut demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Ce guide s'adresse aux établissements publics de l'enseignement agricole, sous tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, qui souhaitent accueillir en France, sous le numéro d'agrément de la DGER, dans l'esprit de l'universalité, des volontaires internationaux, dans un cadre de mobilité internationale. Ces volontaires de 18 à 25 ans, en engagement de Service Civique, doivent venir de pays partenaires (non ressortissants de l'Espace Economique Européen), dans le cadre d'accord d'échange de volontaires entre les deux pays (la loi sur le service civique permet l'accueil de jeunes internationaux venant de pays qui accueillent des volontaires français sur le principe de réciprocité).

Ce guide ne traite donc pas le cas de l'engagement de Service Civique à l'international, qui concerne les missions d'un volontaire en dehors de la France.

Ce guide a pour objet de détailler le cadre administratif du Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC) de l'agrément jusqu'à la mission d'un volontaire. L'accueil d'un volontaire en VIR ESC doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté ici par un établissement public de l'enseignement agricole, et le projet personnel d'engagement d'un jeune.

Contexte :

L'Agence du Service Civique (ASC) a mobilisé 100 000 jeunes entre 2010 et 2015. En 2016, 120 000 jeunes se sont investis dans le dispositif avec un objectif de 750 000 en 2020. Sur la même période, plus de 2 200 jeunes français ont effectué un engagement de Service Civique à l'international (hors de France), pendant que plus de 4100 jeunes étrangers ont effectué une mission de Service Civique en France, dont environ 2300 originaires de l'Europe (57 %).



DANS CE GUIDE

Généralité du dispositif	2
Rétro planning.....	3
Les acteurs	3
Les partenaires	4
La mission.....	5
Sélection du volontaire.....	5
Transport et visa.....	5
Documents à ne pas oublier	5
Accompagnement EPL.....	6
Administratif et tutorat	6
La formation	7
Banque, CAF, CPAM	7
Congés et Week-End	8
L'indemnité	9
Partenaires territoire lycée.....	9
L'évaluation ...et après.....	10
Questionnement.....	11
Glossaire.....	11
Liens pour aller plus loin.....	12

Dans ce guide:

- les expressions "Service Civique", "volontaire" et "Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique (VIR ESC)" sont employées de manière indifférenciée pour désigner la personne accomplissant son engagement de Volontariat International de Réciprocité en Engagement de Service Civique .

- les expressions EPL, établissement, sont employés pour désigner les EPL et/ou leurs centres constitutifs (lycée, CFA, CFPPA, exploitation,...).



GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF



Objectifs :

- Accompagner les établissements dans des projets d'accueil international au-delà de l'Europe
- Référencer les différentes modalités/cadres que peut prendre l'accueil d'un VIR/ESC
- Fournir un argumentaire sur les retombées/intérêts de faire de l'accueil pour les établissements
- Donner des outils, étapes pour la création d'un projet d'accueil d'un volontaire étranger en VIR/ESC
- Permettre d'accompagner un ou une jeune étranger(e) hors d'Europe dans son projet personnel et professionnel.



D'après les retours d'expérience, il semble idéal pour un EPL d'accueillir plusieurs profils qui cohabitent : Services Civiques à la solidarité internationale, Service Civique VIR/ESC, volontaire Européen pour ouvrir un EPL sur le monde et comprendre sa complexité, améliorer l'accueil et favoriser l'interculturalité.

« Permettre d'accompagner une ou un jeune étranger (hors Europe) dans son projet personnel et professionnel... favoriser l'interculturalité. »

Argumentaire sur l'accueil

La mission étant cadrée par les 9 thématiques prioritaires de l'agrément : Solidarité (1) Santé (2) Education pour tous (3) Culture et loisirs (4) Sport (5) Environnement (6) Mémoire et citoyenneté (7) Développement international et action humanitaire (8) Intervention d'urgence (9), la liste ci-dessous propose de fournir des arguments complémentaires, sources d'inspiration.

- Toucher potentiellement tous les apprenants et l'ensemble de la communauté éducative d'un ou plusieurs établissements, et les différents centres constitutifs des établissements, dont les exploitations ;
- Renforcer et dynamiser l'animation des associations sur les établissements, comme les ALESA, les associations de solidarité, les éco-délégués ; changer de regard sur le monde au travers du VIR ESC. Impliquer le personnel éducatif dès le montage du projet est gage de réussite ;
- Permettre d'entrer en cohérence avec des projets d'animation et de développement des territoires (autre mission de l'enseignement agricole) et de renforcer des partenariats avec les acteurs socio-économiques du territoire;
- Regarder les pratiques et systèmes de production et d'enseignement d'ici avec un autre regard : une façon différente de faire de l'éducation au développement ;
- Le projet d'accueil peut impliquer les apprenants (en leur demandant de travailler sur la faisabilité du projet), mettant en œuvre les capacités et compétences décrites dans les référentiels de formation : prendre des contacts, organiser des visites, trouver un financement, monter un projet avec le volontaire... ;
- Inscrire les projets d'accueil dans des séminaires, événements: festivals AlimenTerre, semaine de la solidarité internationale, journée citoyenne, lutte contre la discrimination, prévention santé, etc.) ;
- Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Rétro planning des opérations *(les dates peuvent changer en fonction des projets)*

Mars-Mai	Rédaction de la fiche de mission Recherche de structures et de volontaires dans les pays partenaires par les réseaux géographiques de l'enseignement agricole et les lycées en concertation avec FV
Juin	Présentation des projets et validation en conseil d'administration des lycées Sélection du volontaire au plus tard début juin Demande de visa auprès du consulat de France du pays partenaire
Juillet-Septembre	Période de mission de volontariat (statut local) dans le pays d'envoi auprès de partenaires Contacter l'Office Français de l'Intégration et immigration OFFII du pays d'envoi pour l'aide à son insertion
Septembre	Préparatif de l'équipe et tuteur sur la mise en place du volontaire, logement, restauration, bureau, équipement, planning...
Octobre	Accueil, installation volontaire, accompagnement administratif, banque, CPAM, ASP...
Octobre-6 à 10 mois	Déroulement du volontariat
Tous les mois	Concertation, évaluation retour avec la structure partenaire pays d'origine
3 Dernier mois	OFFII / France volontaires + Evaluation et perspectives, retour de suivi

LES ACTEURS

Les principaux acteurs du Programme VIR ESC :

1/ Agence Service Civique en France - ASC (www.service-civique.gouv.fr) ; <https://www.service-civique.gouv.fr/actualites/la-reciprocite-mode-demploi>

2/ Etablissement d'enseignement agricole, Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis - ALESA, acteurs et associations des territoires ;

3/ Structures d'envoi des pays partenaires : acteurs associatifs, ONG et collectivités locales, partenaires dans le cadre de projets de développement et d'échanges et de coopérations décentralisées ;

4/ Agences Nationales de Volontariat (ANV) des pays ayant un accord de partenariat avec France Volontaires ;

5/ France Volontaires avec ses chargés de mission en région en France et son Réseau d'Espaces Volontariats dans les pays d'origine des volontaires ; (<http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats>)

6/ Partenaires financiers : EPL, collectivités territoriales (Conseils Régionaux), MAEDI/DAECT, Instituts Français, Union Européenne (programme Erasmus + jeunesse et sport), Gouvernements des pays de départ, ANV. Ces partenaires additionnels peuvent contribuer au financement des missions de volontaires dans le cadre de projets ou d'appels à propositions.

7/ Les réseaux géographiques de la DGER: il est souhaitable que les EPL s'appuient sur les animateurs géographiques pour trouver des partenaires, sélectionner les candidats et signalent toutes volontés de s'inscrire dans ce dispositif.

8/ L'Office français de l'immigration et de l'intégration OFFII pour l'accompagnement professionnel au retour des volontaires http://www.retourvolontaire.fr/sites/default/files/public/docs/telechargement/etudiant/1_FR_D%C3%89PLIANT_ETUDIANTS.pdf

La DGER porte l'agrément national (par convention avec l'ASC) pour les établissements publics. Elle ne finance ni la mobilité, ni les frais liés au séjour des volontaires étrangers.

Qui ?

Quels acteurs ?

Quand ?

Comment ?

Attention : la construction du projet doit absolument être conçue en équipe de façon à obtenir adhésion et engagement durable des personnels impliqués. La démarche doit donc être adossée à une présentation au conseil intérieur et à validation officielle du conseil d'administration de l'EPLEFPA. Ces préalables constituent les garants de la réussite.

PREMIÈRE

ÉTAPE

TROUVER UN VOLONTAIRE

RÉDIGER ET DIFFUSER UNE OFFRE DE MISSION

Pour plus de précisions, merci de vous référer aux pages 14 à 16 du « Guide des organismes d'accueil - Accueillir un volontaire en Service Civique »

Intitulé de la mission:

Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission

Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ?

A quel objectif d'intérêt général répond-elle ? Objectifs personnels du volontaire

Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ? Résultats attendus

En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Lieux d'intervention, logement

Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission

Quels seront les modalités et moyens mis en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale et réaliser cette mission ?

En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Modalités d'obtention du visa et régularisation du séjour selon la durée.

LES PARTENAIRES DU LYCÉE

La structure d'envoi

Cette structure ne peut pas être une entreprise. Cependant, il est possible de s'appuyer sur les entreprises françaises dans les différents pays ciblés pour activer des réseaux et financements. Si France Volontaires est implantée dans le pays envisagé, l'association peut-être sollicitée pour évaluer la capacité de la structure d'envoi à accompagner un volontaire.

Pour faciliter les démarches et l'intégration du volontaire, il est conseillé que le partenaire dans le pays d'origine assure le pré-recrutement de ce dernier. Une période de 2 à 3 mois en volontariat local, pré et post volontariat en France, favorise l'appropriation par le jeune d'une part, et son insertion, d'autre part.

Les agences nationales de volontariat (ANV)

Les Agences nationales de Volontariat (équivalent de l'ASC en France) du Togo ANVT (<http://togoanvt.org/>), du Mali CNPV, du Bénin OBSVJ (<https://www.servicevolontaire.org/mission-volontariat/fr/benin/>), du Burkina Faso GIP-PNVB (<http://www.fasovolontariat.bf/>) et du Niger ANVD peuvent être associées comme partenaire opérationnel dans l'envoi de volontaires internationaux en France dans le cadre d'accords de partenariats signés avec FV. Se renseigner auprès de FV sur les possibilités et les niveaux d'engagements opérationnels et financiers des ANV (cf. personne ressource : Michel DE MARCH michel.demarch@france-volontaires.org).

Ces ANV sont des partenaires opérationnels qui participent à la sélection des candidats, à la formation au départ, à l'insertion au retour des volontaires. Elles prennent en charge les temps de volontariat dans le pays avant (3 mois) et après (3 mois) le séjour en France, sous contrat Volontaire National et les frais d'expatriation des volontaires (visa, transport par avion). (<https://www.france-volontaires.org/Volontariat-et-reciprocite.html>).

Les ANV peuvent aussi jouer le rôle de structure d'envoi pour le compte des structures d'accueil en France qui n'auraient pas de partenaire dans le pays d'origine des volontaires (cas d'Unis Cité avec le Togo par exemple).

Les structures nationales d'appui dans le pays partenaire

France Volontaires présente sur 3 continents au travers d'un réseau de 24 Espaces Volontariats <http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats> peut participer à l'accompagnement opérationnel et administratif des acteurs dans la construction et à la mise en œuvre des missions du VIR ESC. Pour ce faire, une fiche de mission programme réciprocity est élaborée entre FV, l'établissement d'accueil et le partenaire d'envoi. Il s'ensuit une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une mission de volontariat de service civique contractée avec les mêmes partenaires en y ajoutant l'ANV.

Ce sera le moment de clarifier avec vos partenaires les besoins du volontaire pour répondre à ses attentes relatives à sa future expérience française. Il faudra aussi étudier les apports qu'il pourra faire auprès d'une communauté éducative de l'enseignement agricole et de ses partenaires territoriaux. Cette expérience sera encadrée par une contractualisation et suivi dans la structure partenaire (pays d'origine), avant et après le VIR ESC en France pour assurer au maximum la réussite de son projet personnel, professionnel et le retour du volontaire dans son pays d'origine.

LA SÉLECTION DU VOLONTAIRE

Les animateurs des réseaux géographiques de l'enseignement agricole français peuvent effectuer (dans leur pays de compétence) le repérage des structures en mesure d'accompagner des jeunes volontaires pour un VIR ESC. France Volontaires et l'ANV ou organisme d'envoi partenaire si il n'y a pas d'ANV dans le pays, participeront à la sélection des dossiers, feront passer un entretien et dispenseront une journée de formation à la préparation au départ vers la France. Il est important de les associer pour s'assurer de la bonne adéquation entre les aspirations/motivations du jeune et l'offre de mission proposée par les établissements. Il est important d'insister sur les notions de volontariat, d'engagement citoyen du fait que le volontaire va être dans un milieu éducatif avec d'autres jeunes. Il faudra qu'il ait une volonté d'animation, de communication et d'intégration dans des projets. Il faudra être clair sur la fiche de mission où le vocabulaire de « job » devra être proscrit et insister sur les valeurs d'engagement du service civique.

Au nom de l'universalité, les critères de sélection doivent se baser sur des savoir-être, un intérêt, des motivations du jeune, qu'il est intéressant d'interroger notamment lors de l'entretien. Dans le même esprit, questionner le jeune quant à sa représentation de la mission s'avère important pour éviter les malentendus éventuels, surtout s'il est appelé à s'impliquer sur l'exploitation agricole ou la hall technologique de l'établissement.

Un niveau scolaire (et/ou un diplôme) ne pouvant pas être exigé, il est impératif de bien préparer le contenu de la mission. Toutefois, le niveau d'étude retenu pourrait être d'un niveau minimum de seconde en lycée (obtention ou pas d'un brevet d'étude collège ou équivalent), afin de pouvoir communiquer et suivre quelques modules auprès d'un EPL et de s'assurer d'une certaine maturité. Pour les structures d'accueil en France qui n'auraient pas de partenaires dans le pays choisi, l'ANV peut sélectionner le volontaire désiré sur la base d'un profil déterminé (cas d'Unis Cité avec le Togo par exemple).

Pour les pays sans ANV, mais disposant d'un espace volontariat, FV peut sélectionner le volontaire désiré sur la base d'un profil déterminé.



Les documents à ne pas oublier :

Convention Service Civique, visa, passeport, certificat de naissance, planning mission, carnet d'adresses pour le volontaire.

Toutes les structures qui participent à ce VIR ESC devront accompagner le volontaire dans son projet structurant, en termes de faisabilité, d'organisation, de planification, de budgétisation et d'intégration dans le tissu socio-économique.

« Il est important d'insister sur les notions de volontariat, d'engagement citoyen, car le volontaire va être dans un milieu éducatif avec d'autres jeunes. »

TRANSPORT ET VISA

Les ANV des pays d'envoi, précédemment cités et qui ont un accord de partenariat avec France Volontaires, peuvent prendre en charge les frais d'expatriation (visa, transport du lieu de sélection au lieu d'affectation). Ce point est à négocier entre les ANV.

Il faut compter un délai, en fonction des périodes dans l'année, d'environ 1 à 2 mois pour l'obtention du visa. France Volontaires joue son rôle d'information et de conseil auprès des autorités françaises (Ambassadeur, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle et Consul) dans les pays pour que la délivrance des visas soit facilitée.

Le Ministère de l'intérieur a donné en janvier 2017 les instructions aux postes consulaires de délivrer le Visa Long Séjour Temporaire (VLS-T) avec la mention « Dispense Temporaire de Carte de Séjour » aux volontaires internationaux qui viennent en France effectuer un engagement de service civique. Ce type de visa est délivré pour des durées de 6 mois à 12 mois maximum et ne demande aucune démarche ni coût de régularisation en France. La liste des pièces à fournir pour le dossier de demande de visa sera donnée par le consulat.

la confirmation de la validation de l'enregistre-

ment du visa long séjour doit se faire dans les 3 mois suivant l'arrivée du volontaire.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/L-Etat-se-modernise-a-partir-du-18-fevrier-validez-votre-visa-long-sejour-valant-titre-de-sejour-VLS-TS-directement-en-ligne>

Le contrat Service Civique **doit être signé** entre le directeur de l'établissement d'accueil, et le volontaire lors du dépôt du dossier, car le volontaire du pays d'envoi sera sous le dispositif français du service civique. S'il y a une ANV, le convention de partenariat entre l'établissement agricole, FV, l'ANV et l'organisme partenaire d'envoi est à rajouter.

Le contrat n'est réellement validé par l'ASP, qu'une fois le volontaire arrivé en France et que la structure d'accueil a fait la déclaration en ligne à l'ASP avec toutes les pièces (original de la notification du contrat de Service Civique délivré sur ELISA, RIB, copie du passeport et visa...).

Les démarches auprès de l'ASC :

Afin de faciliter les démarches auprès de l'agence de services et de paiement (ASP), les EPL prévoyant l'accueil d'un volontaire étranger sont priés d'en informer l'Agence du Service Civique en amont de l'arrivée sur le territoire, en remplissant le tableau à télécharger sous :

<https://www.service-civique.gouv.fr/actualites/la-reciprocite-mode-demploi>

OBLIGATOIRE: à renvoyer complété à l'ASC à l'adresse reprocite@service-civique.gouv.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EPL

DEUXIÈME

ÉTAPE

PENDANT LE SERVICE CIVIQUE

Pour une expérience pleinement réussie, une équipe de l'EPL construira (cela peut s'appuyer sur l'équipe de coopération internationale, ALESA,...) le planning et les affectations du VIR ESC. Un tuteur au moins devra l'accompagner dans son intégration : formalités administratives,... mais aussi accueil dans la communauté éducative, suivi de mission, en aidant à la compréhension de la mission à effectuer, suivi des projets professionnels et personnels.

Pour l'intégration du volontaire, il est intéressant de s'appuyer sur les associations des lycéens, étudiants stagiaires et apprentis-ALESA et la communauté éducative. Un club UNESCO peut être un bon support. Une visioconférence hebdomadaire (fréquence à adapter pour le suivi à distance avec les partenaires à l'étranger) pourrait être faite pour échanger sur l'expérience vécue par le VIR ESC et élargir les échanges avec d'autres jeunes du pays d'origine. L'utilisation d'un réseau social, tel que Moveagri, Facebook, un blog pourrait aussi permettre l'échange avec la communauté éducative, les partenaires et une ouverture aux réseaux.

Le tuteur, étant un pilier majeur du dispositif, il est **obligatoire** qu'il soit préparé et formé pour accompagner le volontaire, en particulier tout au long de sa mission. Un référent sur l'exploitation du lycée sera un bon appui.

Pour plus de précisions, vous êtes invités à consulter le Guide du tuteur et autres supports « <https://www.service-civique.gouv.fr/page/ressources-organismes> ». Par ailleurs, des formations sont proposées sur tout le territoire par un groupement solidaire.

Depuis la promulgation de la loi Egalité et Citoyenneté du 29 janvier 2017 : La formation civique et citoyenne doit être délivrée au moins pour moitié dans les trois premiers mois de mission du volontariat : <https://www.service-civique.gouv.fr/page/formations-civiques-et-citoyennes>

A titre d'exemple:

Le volontaire peut être incité à participer à l'animation de clubs et ateliers qui favorisent l'interculturalité, mais aussi intervenir dans les classes pour témoigner en complément des enseignants. Il peut participer à des travaux sur l'exploitation surtout si cela répond à ses objectifs professionnels. Il peut être intégré dans le planning des sorties culturelles de l'ALESA et scolaires auprès des entreprises partenaires du lycée, mais aussi des stages territoires effectués par des classes (approche systémique en module M6 en première technologique, ou en seconde « territoire et citoyenneté ») pour comprendre le fonctionnement d'un territoire français.

« La durée du contrat d'engagement VIR ESC doit être de 6 mois minimum et 12 mois maximum »

SÉJOUR AU SEIN DU LYCÉE AGRICOLE

LE SUPPORT ADMINISTRATIF ET DE TUTORAT

L'EPL qui souhaite accueillir un VIR ESC, doit s'inscrire sur le site de l'Agence du Service Civique, en tant qu'établissement secondaire avec le n° d'agrément octroyé à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAA, à demander auprès de DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD, dont votre établissement dépend. Lors de la création du compte pour l'établissement, le format du n° de l'agrément est à bien respecter (XX-000-00-00000-00).

L'établissement recevra alors en tant qu'organisme d'accueil une aide de 100 € par volontaire, au titre de la formation civique et citoyenne, qui doit être dispensée au volontaire, dans les trois premiers mois de sa mission (<https://www.france-volontaires.org/guide-accueil-administratif-volontaires-internationaux-service-civique-France.html> , France Volontaires).

Les premières démarches administratives:

Avant son arrivée, il est aussi important de faire une **demande d'habilitation** à la direction régionale de l'ASP (DR ASP) dont vous relevez. Il est essentiel que vous disposiez de vos identifiants ELISA au moment de recruter votre premier volontaire pour que la prise en compte de ce premier contrat de Service Civique par l'ASP soit la plus rapide possible. Pour en savoir plus :

- <http://www.service-civique.gouv.fr/page/les-demarches-elisa>

- l'Agence du Service civique met en place gratuitement des formations de tuteurs : <http://www.tuteur-service-civique.fr/>

- Catalogue du [Parcours d'accompagnement des organismes d'accueil](#)



LA FORMATION

Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne. Si l'EPL n'est pas en mesure de la dispenser, d'autres structures le font comme la Ligue de l'Enseignement ou Unis-cité. Cette formation comprend obligatoirement deux volets :

- un volet « théorique » comprenant un ou plusieurs modules conçus et organisés par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique, pour cela la structure d'accueil dispose d'un financement de 100€. La DGER ne centralise pas cette indemnité. C'est l'établissement qui la perçoit. Pour cela, l'établissement doit entrer ses coordonnées bancaires dans ELISA.

- un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1). Pour cela, la structure d'accueil dispose d'un financement de 60€ [Fiche pratique pour les modalités de formation des volontaires aux PSC1](#).

Pour réaliser la formation PSC1, Il est possible de s'adresser :

- aux 6 grands réseaux nationaux de sécurité civile signataire de la convention avec l'Agence du Service Civique : Ci-dessous le tableau avec la répartition des associations présentes dans chaque département [6 grands réseaux nationaux de sécurité civile signataire de la convention avec l'Agence du Service Civique par département](#).

- à tout organisme agréé par [le Ministère de l'Intérieur](#).

Il est conseillé d'intégrer le volontaire à d'autres formations ponctuelles et spécifiques qui contribuent à répondre à ses besoins de construction personnels et professionnels. Dans la mesure du possible, il paraît opportun d'élaborer un programme à la carte où le volontaire pourrait suivre des modules, afin de parfaire ses connaissances pour son projet d'avenir. Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, mais un certificat pourrait être donné à la fin attestant du suivi des cours spécifiques et pourquoi pas des connaissances acquises.

LA BANQUE,

LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE, MUTUELLE ET ASSURANCE RAPATRIEMENT ...

Un compte en banque proche du lieu de vie en France ne peut être ouvert par le volontaire qu'à son arrivée.

Le tuteur peut tout de même se rapprocher des banques et assurance CPAM pour connaître les conditions au préalable pour avoir accès à leurs services pour un VIR ESC. Il faudra par exemple prévoir en amont un acte de naissance (traduit au besoin et conforme s'il n'est pas rédigé en français).

Afin d'assurer une prise en charge des volontaires pendant leur séjour en France, en cas d'accident ou de maladie ou de rapatriement, en complément de couverture sociale de base de la CPAM. Nous vous conseillons fortement d'adhérer à l'association Prévoyance des Volontariats Internationaux d'échange et de Solidarité PRE-VIES qui couvrira les volontaires dès le premier jour d'arrivée en France, avec une mutuelle complémentaire et l'assurance rapatriement à des tarifs étudiés.

Toutes les informations sur

<http://volontariat-previes.avecverspiere.com/>

Contact pour des informations complémentaires :

caroline.bouclet@france-volontaires.org



LES CONGÉS, LES VACANCES SCOLAIRES ET WEEK-ENDS

« Les partenaires territoriaux du lycée et de la solidarité internationale peuvent aussi être sollicités pour l'accueillir et le faire participer à leurs activités. »

Le VIR ESC ne peut pas prendre un mois de vacances de façon consécutive. Il dispose de 2 jours de congés par mois, dès lors que sa mission a été réalisée durant 10 jours ouvrés, quels que soit la durée hebdomadaire de la mission ou le nombre de jours par semaine durant lesquels la mission est effectuée (<https://www.france-volontaires.org/guide-accueil-administratif-volontaires-internationaux-service-civique-France.html> , France Volontaires). Comme il est affecté dans un établissement scolaire, il peut prétendre aux vacances scolaires en fonction du nombre de jours cumulés. Il est souhaitable de privilégier les congés en période de vacances scolaires.

Quand le volontaire ne peut pas rester en internat, une organisation pourrait être mise en place sur le lycée afin de proposer l'accueil du VIR ESC dans les familles de la communauté éducative pendant les vacances scolaires et les week-end pour soutenir les échanges interculturels. Afin d'inciter les familles aux revenus modestes à accueillir le volontaire, une compensation de frais d'hôte pourrait se faire par des services rendus à la famille (à formaliser sur le contrat VIR ESC). Il est important d'intégrer le VIR ESC auprès des représentants élèves des ALESA et associations culturelles et sportives.

Le volontaire peut participer à des travaux sur l'exploitation du lycée pendant une partie des vacances. Cette activité en exploitation doit être mentionnée dans la fiche de mission en veillant à :

- ce que le volontaire en ait bien pris connaissance et compris son rôle ;
- ce que cette activité dans l'exploitation soit en cohérence avec l'ensemble de la mission (bonne articulation).

Cela permettrait de sensibiliser les salariés de l'exploitation et le directeur sur la mission de coopération internationale. Cela peut également être fait avec les exploitations partenaires du lycée (attention avec la concurrence des stages des élèves du lycée).

Les partenaires territoriaux du lycée et de la solidarité internationale peuvent aussi être sollicités pour l'accueillir et le faire participer à leurs activités. Dans le domaine de l'éducation populaire (CEMEA par exemple), il est souvent recherché des personnes dans l'animation pour les périodes de vacances scolaires. Il y aurait des structures d'hébergement. Cette initiative peut permettre de développer les liens entre ces structures et l'établissement en cohérence avec la mission et/ou le projet du volontaire.

Il peut également être envisagé de l'intégrer pendant les vacances scolaires auprès de structures dans le cadre de jumelage ou d'accord de coopération décentralisée...

L'accueil d'un binôme Service Civique (un français et un VIR ESC) peut également offrir une solution pour l'accueil du volontaire étranger, au moins sur une partie de ces périodes. Un accompagnement et parrainage entre un étudiant français et le VIR ESC peut également s'envisager. Ces différentes actions sont importantes car elles permettent d'assurer une meilleure intégration du volontaire étranger en lui permettant une plus grande autonomie par la suite.

Ne pas oublier la connexion WIFI ou internet s'il loge dans une chambre de l'établissement pour ne pas être coupé du monde...



PRESTATIONS DE SUBSISTANCES

Le volontaire dispose d'une indemnité mensuelle versée par l'ASP sur le compte bancaire du volontaire.

L'EPL doit lui verser une prestation complémentaire mensuelle.

La mise à disposition d'un hébergement doit être privilégiée. Si l'EPL met à sa disposition un hébergement, cette prestation n'est pas obligatoirement versée au volontaire.

<https://www.service-civique.gouv.fr/page/les-conditions-pour-m-engager>



LES PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE DE L'EPL

Il est nécessaire de trouver des structures partenaires sur le territoire de l'EPL auprès d'étudiants ou d'associations qui œuvrent dans son pays d'accueil ou sur un de ses centres d'intérêts personnel et de projet professionnel.

Des associations type maison de la jeunesse et de la culture MJC, CEMEA, ..., peuvent également être sollicitées.

S'appuyer aussi sur les réseaux des diasporas.

Les consulats honoraires des pays partenaires peuvent mettre en réseau des personnes originaires de son pays qui séjourneraient proche de son territoire d'affectation (exemple du LEGTA de Belfort avec le consul honoraire du Burkina-Faso).

A titre d'exemple : il existe des réseaux burkinabè sur le territoire français comme l'association des étudiants du Faso Toulousain AEFAT.

Le réseau des anciens volontaires de solidarité internationale du Sud-Ouest (REVOSI) est prêt à accueillir le VIR ESC. Pour les VIR ESC qui seront dans la région toulousaine, l'association des étudiants burkinabè de Toulouse peut être sollicitée.

Les réseaux régionaux multi-acteurs RRMA présents dans la plupart des régions françaises peuvent apporter un appui aux jeunes volontaires.

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquettermasfe_vrier2018_cle4a14ee.pdf

L'ÉPARGNE

Afin d'inciter, de faciliter son retour et de développer son projet d'avenir dans son pays d'origine, une épargne mensuelle pourrait être effectuée par le VIR ESC. Cette épargne serait gérée par le volontaire sur son compte bancaire. Il faudra anticiper la clôture du compte pour qu'il puisse transférer ses économies dans son pays d'origine. Toutefois, cette disposition, personnelle et sans aucune obligation pour le volontaire, nécessiterait, si elle est retenue, une bonne appréciation préalable. En effet, la plupart des VIR ESC non hébergés par la structure d'accueil signale que le montant de l'indemnité couvre à peine les frais de vie en France.

S'il économise 100 € par mois, il peut revenir dans son pays avec une épargne d'environ à 900 € (9 mois) sur une année scolaire. Dans certains pays, ce montant est assez honorable pour que des projets socio-professionnels s'ouvrent à lui.

Cette épargne n'est pas forcément nécessaire pour tous les candidats. Elle doit être évaluée et appréciée conjointement lors de son accueil dans le lycée en France.

Quand le volontaire construit son projet professionnel de retour, utilisez aussi les plateformes de financements participatifs <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/crowdfunding-comment-se-lancer>

Utilisez aussi l'appui de l'OFFI pour certains pays éligibles, avant son arrivée en France et 3 mois avant son départ.

http://www.retourvolontaire.fr/sites/default/files/public/docs/telechargement/etudiant/1_FR_D%C3%89PLIANT_ETUDIANTS.pdf

L'ÉVALUATION

TROISIÈME

ÉTAPE

LA FIN DU SERVICE CIVIQUE



- in itinere

Elle doit être faite conjointement entre le tuteur et le jeune volontaire, mais en associant aussi les partenaires de son séjour. Les partenaires hors du pays d'origine doivent aussi être intégrés. Dans le guide de l'accompagnateur SC à l'international des fiches outils sont proposées à cette fin.

<https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/a93c7d03aeb-d0ffe8976afdae3412d62af151838.pdf>

Il est conseillé de créer en amont un carnet de bord pour l'auto-évaluation. On peut s'appuyer sur un guide existant et le personnaliser (ex : voir mon livret service civique), l'attestation du VIR ESC (<https://www.france-volontaires.org/guide-accueil-administratif-volontaires-internationaux-service-civique-France.html>).

- bilan

Le bilan nominatif, ainsi que le projet d'avenir du volontaire sont obligatoire. Le tuteur doit aider le volontaire à capitaliser ses expériences. Il soutient le volontaire pour va-

lorsier ses qualités et les compétences acquises (S'appuyer sur le modèle du certificat Europass, ...), le conduisant vers un CV, une lettre de motivation, un entretien d'embauche pour l'accompagner dans son insertion professionnelle. Il s'agit pour le VIR ESC de se projeter dans l'après au niveau personnel/scolaire/professionnel... Le tuteur accompagnera ainsi le volontaire en questionnant son projet et en l'aidant dans sa réalisation (mise en contact, communication d'information, etc.) OU en l'absence de projet, en permettant au volontaire de s'en construire un, sachant que dans tous les cas le projet peut être amené à évoluer au cours de la mission.

A l'issue du bilan de la mission il sera possible d'ajuster le futur programme.

Retrouvez les informations sur : Accompagnement au projet d'avenir, attestation de Service Civique, bilan nominatif du volontaire, dans le Guide du tuteur « L'accompagnement des jeunes en Service Civique »: <https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/5f0a330e08529ae8185f5a62404de13bc0ec488.pdf>.

« Le tuteur doit aider le volontaire à capitaliser ses expériences,... »

ÉVALUATION, PRÉPARATIF RETOUR ET RÉINSERTION



ET APRÈS

Il est souhaitable que les échanges installés lors du séjour sur le lycée perdurent (skype, facebook, courriels,...) afin de soutenir son projet du retour.

Des voyages interculturels dans le pays d'origine du VIR ESC peuvent être mis en place par un groupe d'apprenants autour du projet du volontaire.

Comment le jeune peut se valoriser auprès de sa communauté ?

- Témoignage auprès des autres, réseauter (donner et recevoir) auprès des autres jeunes, par sa profession et son vécu ;
- Devenir formateur ou du moins co-animer des sensibilisations dans son pays de retour ;
- Pouvoir accéder à des formations complémentaires ou à une nouvelle réorientation ;
- Pouvoir s'insérer dans d'autres pays (travail, ...).

GLOSSAIRE

ALESA	Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis
ELISA	Extranet Local pour l'Indemnisation et le Suivi financier de l'Accueil des volontaires
ASC	Agence du Service Civique (France)
ASP	Agence de Services et de Paiement
ANV	Agence Nationale de Volontariat
ANVT	Agence Nationale du Volontariat au Togo
BFCi	Bourgogne Franche-comté International
BRECI	Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
BVIE	Bureau de la Vie scolaire, Etudiante et de l'Insertion à la DGER
CEMEA	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CNPV	Centre National pour la Promotion du Volontariat au Mali
COPRA	Coopérer Pour Réussir l'Avenir
CV	Curriculum Vitae «déroulement de la vie»
DAECT	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
EPL	Etablissement Public Local
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
FV	France Volontaires
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
MFR	Maisons Familiales et Rurales
OBSVJ	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
PNVB	Programme National de Volontariat Burkinabé
PREVIES	Prévoyance des Volontariats Internationaux d'échange et de Solidarité
REVOSI	Réseau des Volontaires de Solidarité Internationale (sud-ouest de la France)
RJ	Réseau Jeunes
RRMA	Réseaux Régionaux Multi-Acteurs
SC	Services Civiques
SI	Solidarité Internationale
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VIR ESC	Volontaire International de Réciprocité en Engagement de Service Civique

QUESTIONNEMENT

Nom du responsable
Etablissement

Dates de l'accueil et durée
Objectif du partenariat
Partenaire(s) accueilli(s) (Nom et fonction, origine, structure)

Contexte de l'échange dont histoire du partenariat et autres partenaires locaux

Quelle connaissance des attentes des partenaires : structure envoi et volontaire, partenaires sur le territoire du lycée ?

Les attentes :
- du partenaire étranger
- du volontaire
- des partenaires en France
Bilan sur les attentes

Quelle préparation ?
Pour ceux qui envoient et vont venir
Pour ceux qui reçoivent

Quel programme ?
Qui établit le programme ?
Rythme ? Interventions diverses ?
Évaluation ?
Bilans (de la part du partenaire et des hôtes)

Conditions matérielles de l'accueil : visa, arrivée, transport, logement, repas, CPAM, Caf, banque ...
Qui suit, l'accompagne ? Comment ? Quand ?

Point budget
Qui gère le budget et les demandes de financement éventuelles ?
Combien, la répartition, l'épargne du volontaire (projet retour) ?

Commentaire: freins/leviers

Et au final :
Poursuite des échanges ?
Bilan global ?
A l'avenir ?
Et si c'était à refaire ?

Propositions générales, en particulier les points à ne pas oublier si l'on veut accueillir dans de bonnes conditions

Ce qu'il ne faut surtout pas faire...
Ce qu'il ne faut pas oublier de faire, de dire...

LIENS POUR ALLER PLUS LOIN

Ce guide vient en complément des documents ci-dessous :

- « Guide du tuteur - l'accompagnement des jeunes en Service Civique », Agence du Service Civique;

<https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/17d09e3c7fcd02350fd1e202cc861aed12f4aaf0.pdf>

- « Document d'accompagnement au déploiement du Service Civique dans les établissements publics d'enseignement agricole », MAAF/DGER;

<http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere/recrutement/volontaire-en-service-civique.html>

- « Guide des organismes d'accueil - Accueillir un volontaire en Service Civique », Agence du Service Civique;

<http://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/8e549f920421f07a2f496acb8516c2bdcdf0ffid.pdf>

- « Guide d'accueil administratif de volontaires internationaux en engagement du Service Civique en France », France Volontaires,

<https://www.france-volontaires.org/guide-accueil-administratif-volontaires-internationaux-service-civique-France.html>

- « Volontariat International et Réciprocité —France Volontaires »

<https://www.france-volontaires.org/Volontariat-et-reciprocite.html>

- « Guide à destination de l'accompagnateur dans le pays d'accueil - Volontaires en Service Civique à l'international », Agence du Service Civique;

<https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/ea001fdc785d61546c0a3a47f92410b12eb0f1cc.pdf>

- « Guide du volontaire en Service Civique, Agence du Service Civique »

<https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/7b8832c72ddd39aec9d45d428c6df11dd7400b71.pdf>

- « Guide Vers plus de réciprocité dans le volontariat »

<https://www.france-volontaires.org/documents/content/Actualite/2018/Guide-reciprocite-volontariat.pdf>

EXEMPLES POUR ALLER PLUS LOIN

Des expériences de VIR ESC sont déjà en œuvre entre le BFCi et COPRA de Franche-Comté, le LEGTA de Belfort et une collectivité territoriale du Burkina-Faso; les lycées agricoles de Bazas et Toulouse Auzeville avec des ONG burkinabè ; le LEGTA de Brettes-les-Pins dans la Sarthe avec l'Inde ; les Fédérations Départementales des Maisons Familiales et Rurales (MFR) du Finistère (29) et d'Ille et Vilaine (35) avec le Mali et deux lycées dans le Nord Pas de Calais avec le Conseil Régional du Nord Pas de Calais qui accueillent deux volontaires brésiliens.

Les premiers retours d'expériences VIR-ESC semblent avoir apporté une dynamique d'échanges et d'ouvertures dans les établissements.

Voir le site de France Volontaires sur les expériences de volontaires en engagement du service civique en réciprocité : <https://www.france-volontaires.org/-Volontariat-et-reciprocite-.html>

Unis Cité <http://www.uniscite.fr/> a un dispositif de SC par groupe de 8 jeunes pour faire du «vivre ensemble» et de la mixité sociale.

Contact : DGER /BRECI breci.dger@agriculture.gouv.fr

Rédacteur principal et mise en page : Thierry Poser (DGER - animateur du réseau Burkina Faso pour l'enseignement agricole)

Contributeurs :

Anne-Laure Barres (ASC), Noémie Dolinh (FV), Maryline Loquet (BRECI), Michel De March (FV), Yves Pelletier (FV), Sandra Zemouli (BVIE)
